

Macron veut des Assises de la psychiatrie, notamment pour l'enfance

Paris, 14 janv. 2021 (AFP) -

Emmanuel Macron a approuvé jeudi soir, lors d'une visioconférence avec des pédopsychiatres, la tenue avant l'été d'"Assises de la psychiatrie et de la santé mentale", avec un axe dédié à l'enfance afin d'améliorer l'accès aux soins pédopsychiatriques, a annoncé l'Elysée.

Il a ainsi "approuvé le remboursement des soins de psychologues en libéral, notamment pour les enfants, afin de le rendre accessible au plus grand nombre".

Il a également souhaité que soient abordés au cours de ces Assises les sujets de tarification et le renforcement de la médecine scolaire.

Le chef de l'Etat a par ailleurs approuvé le lancement au printemps d'une enquête nationale sur la santé mentale des jeunes et des enfants, qui sera conduite par Santé Publique France.

Les spécialistes lui ont fait part de la hausse continue du nombre d'enfants souffrant de troubles depuis quelques années.

La crise et les confinements ont aggravé la situation, d'où des hausses massives d'hospitalisations pour troubles de l'humeur, troubles alimentaires ou encore comportements anxieux, avec des augmentations allant de 50% à plus de 100% par rapport à 2019.

Les tentatives de suicides des jeunes de moins de 16 ans ont également augmenté.

Les adolescents et les étudiants sont particulièrement concernés par cette dégradation de la santé mentale.

Début décembre, quatre psychiatres et une psychanalyste réputés avaient appelé le gouvernement à "passer à l'action" de façon urgente pour que tous les Français qui le nécessitent puissent accéder à des soins psychiatriques, alors que la crise sanitaire accroît les besoins.

"La troisième vague psychiatrique est là", avaient alerté les psychiatres Rachel Bocher, Serge Hefez, Marion Leboyer et Marie-Rose Moro, et la philosophe et psychanalyste Cynthia Fleury.

Ils reprenaient les mots du ministre de la Santé Olivier Véran, qui avait assuré le 18 novembre que le gouvernement voulait "à tout prix éviter une troisième vague, celle de la santé mentale".

Les psychologues libéraux ne sont pas remboursés par la Sécu, sauf dans quatre départements (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Landes, Morbihan) où une expérimentation est en cours depuis plus de deux ans.

leb/cs/cbn

Afp le 14 janv. 21 à 20 50.